



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

monnaie électronique

Question écrite n° 85547

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur la question du contrôle des flux de monnaies virtuelles. Comme le relève le Conseil économique, social et environnemental (le CESE), dans son rapport daté d'avril 2015, les flux de monnaies numériques comme le *bitcoin* sont traités uniquement par un système informatique de cryptographie. Le fait de placer l'outil informatique au centre du système d'échange a pour effet de déresponsabiliser l'action humaine. Toutefois, certaines incertitudes demeurent, notamment sur les conséquences d'éventuelles failles informatiques et des frais qui en résultent. Il l'interroge quant à la position du Gouvernement sur la responsabilisation de l'être humain dans le cadre d'échanges de monnaies numériques.

Données clés

Auteur : [M. Frédéric Lefebvre](#)

Circonscription : Français établis hors de France (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85547

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5544

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)